

plastres en faveur de ceux qui se distinguent le plus, soit par leur travail, soit par leur application, comme la chose se pratique en France dans quelques écoles, ce serait très-bien. Avec ces dispositions on n'aurait pas besoin de payer le travail à tant l'heure, ce qui, dans la pratique, serait sujet à mille inconvénients, et créerait des embarras sans nombre à la direction, embarras qui se renouvelleraient tous les jours. Si l'élève reçoit de l'argent, peu importe que ce soit pour pension ou pour salaire, il se croira toujours suffisamment encouragé. Mais il vaut infiniment mieux le donner pour pension.

Qu'il soit bien entendu que, plus que jamais, le Conseil d'agriculture aurait la haute main sur ces écoles, non seulement pour les travaux de culture, la bonne tenue de la ferme et du bétail, mais encore pour l'enseignement théorique, le programme des études, les cahiers de rédaction, le résultat des examens, etc. Tout cela devrait être soigneusement examiné par le Comité de la visite des écoles, et mentionné dans ses rapports au Conseil d'agriculture. Ces rapports devraient être travaillés avec beaucoup de soin. On ne devrait pas se contenter de simples indications vagues.

#### XVIII. CONDITIONS DES 20 BOURSES DEMANDÉES.

Ces conditions seraient fixées par le Conseil d'agriculture. En voici quelques-unes :

- 1o. Une certaine instruction préparatoire qui mettrait l'aspirant en état de suivre les cours oraux et de prendre des notes.
- 2o. Insuffisance des moyens pour payer la pension, constatée par une personne connue.
- 3o. Les bourses pourraient être subdivisées quand les parents de l'élève peuvent payer quelque chose.
- 4o. Obligation de rester à l'école pendant au moins une année.
- 5o. L'aspirant devrait prouver à la satisfaction du Conseil qu'il sera en état de cultiver pour son propre compte à la fin de ses deux années.

#### XIX. CONCLUSIONS.

Il est temps de finir. La patience du lecteur a des limites, qu'il faut respecter. Il ne faut pas que l'Hon. auteur de *l'Étude* nous en veuille. Il a pris la plume pour acquitter un devoir de conscience, devoir toujours impérieux. Il a vu nos écoles d'agriculture *ignorées et désertes*. En bon patriote il a voulu leur